



Le mot du fondateur et du président

"Faire une donation ou un legs à Jeunes Talents, association reconnue d'utilité publique c'est, partout en France, nous permettre de poursuivre l'aide que nous apportons aux jeunes musiciens de grand talent au début de leur carrière. C'est aussi faire découvrir la musique classique aux enfants des écoles ou encore offrir un moment de réconfort et de beauté aux personnes hospitalisées, en particulier les plus fragiles comme les enfants et les personnes âgées. L'objectif initial de Jeunes Talents reste très actuel.

Merci de nous aider à faire vivre cette volonté, demain comme hier."

Laurent Bureau et Philippe Hersant

Appel aux dons

En faisant un don (IR), un don (IFI), un legs ou une donation à Jeunes Talents, vous aidez l'association à poursuivre ses actions guidées par son ambition d'un "élitisme pour tous" :

- Aider les jeunes musiciens à se professionnaliser
- Mettre la musique classique à son meilleur niveau, à portée de tous : personnes hospitalisées, scolaires, mélomanes, même modestes, et public éloigné des grandes villes.

Vous pouvez nous dire à quel type d'action vous souhaitez contribuer :

- L'ensemble des actions de Jeunes Talents
- Concert(s) dans des écoles & actions pour les enfants
- Concert(s) dans des hôpitaux et EPHAD
- Concert(s) dans une zone géographique préférée

Jeunes Talents est une association reconnue d'utilité publique, depuis le décret du 21 août 2019 paru au JO du 23 août 2019.

À ce titre, elle peut recevoir des legs, donations et délégations d'assurance-vie, exonérés de tous droits de succession et de mutation.

Jeunes Talents - 6 rue Victor Dejeante 75020
01 40 20 09 20- bureau@jeunes-talents.org

LEGS

Le legs consiste à transmettre tout ou partie de votre patrimoine à une association, après votre décès, **sans droit de succession**. Ce choix doit être stipulé dans votre testament. Vos héritiers conservent leurs droits, vous transmettez seulement la "**part réservataire**". Jeunes Talents vous conseille de vous rapprocher d'un notaire, qui sera le garant de vos dernières volontés.

DONATION

Obligatoirement établie devant notaire, la donation vous permet de transmettre la propriété d'un bien à une association. À la différence du don manuel, la donation doit obligatoirement être consignée par écrit.

ASSURANCE-VIE

En désignant Jeunes Talents dans la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie, vous garantisiez le versement de tout ou partie du capital à notre association, en cas de décès.

Cachet de votre Notaire

NOUS DÉPENDONS TOUS
LES UNS DES AUTRES



LEGS

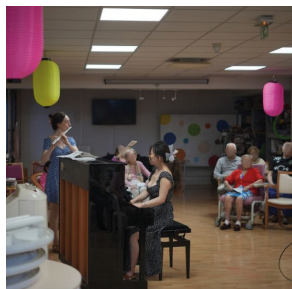
DONATION

ASSURANCE-VIE

Donnez du sens à votre générosité

LES HÔPITAUX

Depuis sa création en 1998, Jeunes Talents organise des concerts dans des hôpitaux car comme l'écrit joliment Vermeer *"La musique est la compagne de la joie et le remède de la douleur"*.



Villejuif -
Hôpital Paul Brousse

LES ÉCOLES



Notre devoir d'adultes c'est de semer des graines auprès des enfants. Pour nous, c'est offrir à tous la possibilité de découvrir la musique classique.

Villejuif - École des Hautes Bruyères

LES EPHAD

Nous devons prendre soin de nos aînés, comme ils ont pris soin de nous. Nos concerts apportent la joie de la vie.



Paris - EPHAD Korian

LES PUBLICS ÉLOIGNÉS

Grâce à nos partenaires en régions, nous offrons la musique au public éloigné des grandes villes.



Trilport - église Saint-
Pierre Saint-Paul

LES MÉLOMANES

Nos partenariats avec « Cultures du Cœur » et avec « Les Petits Frères des Pauvres » nous permettent de créer du lien social et de lutter contre l'isolement des seniors.

Témoignages

“ J'ai découvert l'association Jeunes Talents par une merveilleuse Jeune Talentueuse de ma classe au Conservatoire de Paris en la personne d'Anne Le Bozec.
Elle jouait en récital dans un beau lieu parisien, devant un public non averti peut-être mais ému par tant de qualités et d'enthousiasme.
Séduite par cette double ouverture :
Faire entendre nos jeunes et déjà prestigieux musiciens
Rejoindre un possible auditoire qui serait touché par leurs magnifiques Talents, je suis rentrée en contact avec Laurent Bureau de Jeunes Talents...
Après ma retraite j'ai passé la main avec bonheur à mon successeur Anne Le Bozec qui poursuit ces rencontres..
Désormais ces belles découvertes continuent dans la joie d'aider cette remarquable Association

Anne Grappotte

“ Vive cette magnifique action qui perdure en direction de tous nos Jeunes Talents !

Jean-Claude Casadesus

“ Jeunes Talents est indispensable dans notre paysage musical.

Philippe Hersant

“ Les sourires et les attitudes apaisées que l'on observe lors des concerts montrent que cela procure aux patients du bien-être et un réel plaisir.

Une animatrice de l'hôpital de Robert Debré l'AP-HP

Un grand merci !

Impression ADP / Association Jeunes Talents - 6 rue Dejeante, 75020 Paris - Licences n°2-1036303 et n°3-1120671 - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photo : ©Caroline Bottaro

Jeunes Talents en France



Particuliers, associations et collectivités locales : n'hésitez pas à nous rejoindre !

Si vous partagez notre ambition, nous vous aiderons avec plaisir

Contactez Bruno Vacher par mail à concert@jeunes-talents.org

